



Marquage des produits imprimés sur des papiers certifiés selon les standards PEFC et FSCTM

Logos existants

Afin de communiquer auprès du grand public et de promouvoir les papiers PEFC et FSC, il est possible d'apposer un logo indiquant que le produit est imprimé sur un papier certifié.

FSC : 5 logos sont possibles en fonction de la composition du papier :

- FSC pur : 100% FSC
- FSC recyclé : 100 % recyclé FSC
- FSC mixte 1 : papier composé de fibres FSC, de fibres non certifiées et de fibres recyclées
- FSC mixte 2 : papier composé de fibres FSC et de fibres non certifiées
- FSC mixte 3 : papier composé de fibres FSC et de fibres recyclées

Le numéro de chaîne du propriétaire du papier doit obligatoirement figurer sous le logo.

PEFC : Un seul logo est disponible accompagné du numéro de droit d'usage de la marque. Le numéro de chaîne de contrôle de l'imprimeur est présent en-dessous.

Engagement client

Le logo que nous vous faisons parvenir comporte notre numéro de chaîne de contrôle. A ce titre, il doit être utilisé uniquement pour les imprimés que vous nous confiez.

Nous vous demandons de vous engager à ne pas l'utiliser :

- sur un produit imprimé sur un papier non certifié,
- sur un produit non imprimé par nos soins.

Validation du marquage FSC

Selon le référentiel FSC, le marquage des produits doit être validé par les autorités compétentes. Dans ce cadre, c'est notre organisme certificateur qui est délégué par FSC Europe pour procéder au contrôle du marquage.

Ainsi, une fois le logo inséré dans votre fichier, nous sommes tenus de faire valider la page où figure le logo à notre organisme certificateur avant l'impression du produit. La validation porte sur différents aspects : présence du numéro de chaîne de contrôle sous le logo, couleur du logo, lisibilité...

Si l'organisme de certification détecte un défaut, nous devons effectuer les modifications nécessaires pour nous mettre en conformité. Le délai de réponse doit être suffisamment rapide pour nous éviter des retards dans la production.

Si l'insertion du logo est conforme, l'organisme nous transmet sa validation par mail et l'impression des produits peut être lancée.

Pour tout complément d'information sur l'utilisation des logos ou les certifications PEFC et FSC, vous pouvez contacter Lise Tassin en charge de ce dossier au niveau du groupe : lise.tassin@gsl-system.com (tél : 06.88.94.52.66)

